Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Selon le Décret 2017-899 du 9 mai 2017, pris en application de l'article L.4412-2 du Code du travail. Méthodologie d'intervention et contenu du rapport selon l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis, et selon la norme NF X 46-020 d'août 2017 (2ème tirage) "Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie."

A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



A-1 DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : 353 RUE CAPITAINE R BONNEMAIRE - PORTE 08
40000 MONT DE MARSAN

Référence client : MM06_01_0008

Désignation : MM06_01_0008

Date de construction : Avant 1997

A-2 PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :
OPH XL HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES LANDES
953 avenue du Colonel Rozanoff - BP 341
40011 MONT de MARSAN Cedex

Donneur d'ordre :
OPH XL HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES LANDES
953 avenue du Colonel Rozanoff - BP 341
40011 MONT de MARSAN Cedex

A-3 OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Nom : VERGEZ Kévin

Accompagnateur : Dagrau Jérémie (05 33 01 03 01)

Date de repérage 14/06/2021

Numéro attestation : CPDI4287

Délivré le : 02/08/2019

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT - Parc Edonia – Bat G – Rue de la Terre Victoria - 35760 ST Grégoire

A-4 SOCIETE

Société & Siret : AC Environnement (N° 44135591400298)

Date du rapport : 28/06/2021

Assurance : HDI Global SE 76208471-30015

A Riorges, le 28/06/2021

PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LE CADRE DE LA MISSION — Non

PRÉSENCE DE LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITÉS ET OU DE COMPOSANTS OU PARTIES DE COMPOSANTS NON INSPECTÉS — Non

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

B - SOMMAIRE

A - Renseignements administratifs
- A-1 - Désignation de l'immeuble
- A-2 - Propiétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Opérateur de repérage
- A-4 - Société

B - Sommaire

C - Locaux ou parties de locaux et composants ou parties de composant
- C-1 - Locaux visités
- C-2 - Locaux ou partie(s) de locaux non visité(s) et composant(s) ou partie(s) de composant non inspecté(s)

D- Etude préalable
- D-1 - Descriptif des travaux envisagés
- D-2 - Périmètre du bâtiment concerné
- D-3 - Objectif de la mission
- D-4 - Document(s) mis à disposition
- D-5 - Périmètre et programme de repérage de l'opérateur
- D-6 - Motifs de réduction ou d'augmentation du nombre de prélèvements
- D-7 - Adjonction(s) ou exclusion(s) par rapport à la norme NF 46-020
- D-8 - Conditions existantes au moment du prélèvement

E - Conditions de repérage
- E-1 - Modalités de repérage
- E-2 - Moyens d'investigation
- E-3 - Obligations de communication du rapport de repérage

F - Conclusions
- F-1 - Conclusion(s) du présent rapport de repérage
- F-2 - Réserves / Commentaires

G - Grille de résultats du repérage

Annexes

Annexe : Plans
Annexe : Reportage photographique
Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation
Annexe : Prélevements et analyses

C - LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT

C-1 LISTE DES LOCAUX VISITÉS

MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)	MM06_01_0008 - Vol 2 (Entrée)
MM06_01_0008 - Vol 3 (W.C)	MM06_01_0008 - Vol 4 (Chambre 1)
MM06_01_0008 - Vol 5 (Chambre 2)	MM06_01_0008 - Vol 6 (Salon)
MM06_01_0008 - Vol 7 (Cuisine)	

C-2 LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX NON VISITÉ(S) ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT NON INSPECTÉ(S)

Localisation / Désignation	Justification	Investigation complémentaire restant à réaliser
Sans objet	Sans objet	Sans objet

D - ÉTUDE PRÉALABLE

D-1 PROGRAMME DE TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

- Changement des revêtements de sol (y compris recouvrement)
- Travaux de peinture courant sur les murs
- Mise en peinture des menuiseries
- Encastrement d'appareillage électrique dans murs (prise – interrupteur)
- Mise en conformité du tableau électrique
Remplacement des plafonniers
Remplacement des appliques
- réfection globale de l'installation

D-2 PÉRIMÈTRE DU BATIMENT CONCERNÉ DÉFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

- Le périmètre d'intervention concerne l'ensemble du logement.

D-3 OBJECTIF DE LA MISSION

Ce repérage a pour objectif d'identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble ou la partie d'immeuble sur lequel des travaux sont programmés.

D-4 DOCUMENTS MIS A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Aucun

D-5 PROGRAMME ET PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE DÉFINI PAR L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Sur la base de la liste en annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019, ainsi que sur la base des informations transmises par le donneur d'ordre et après étude du périmètre et du programme de travaux envisagé, nous avons inspecté tous les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante affectés par les travaux pour les ouvrages ou composants de la construction suivants :

Ouvrage ou composant de la construction inspecté	Plan de l'immeuble	Locaux	Localisation
Parois verticales intérieures et enduits	MM06_01_0008	Vol 1 (SDB) - Vol 2 (Entrée) - Vol 3 (W.C) - Vol 4 (Chambre 1) - Vol 5 (Chambre 2) - Vol 6 (Salon) - Vol 7 (Cuisine)	
Plafond et faux-plafonds	MM06_01_0008	Vol 1 (SDB) - Vol 2 (Entrée) - Vol 3 (W.C) - Vol 4 (Chambre 1) - Vol 5 (Chambre 2) - Vol 6 (Salon) - Vol 7 (Cuisine)	
Revêtement de sol	MM06_01_0008	Vol 1 (SDB) - Vol 2 (Entrée) - Vol 3 (W.C) - Vol 4 (Chambre 1) - Vol 5 (Chambre 2) - Vol 6 (Salon) - Vol 7 (Cuisine)	

D-6 MOTIF(S) AYANT PU CONDUIRE A RÉDUIRE OU AUGMENTER LE NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS TEL QU'INDIQUÉ EN ANNEXE A DE LA NORME NF 46-020 POUR CHACUN DES MATÉRIEUX ET PRODUITS REPÉRÉS

Sans Objet

D-7 ADJONCTION(S) OU EXCLUSIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF 46-020

Sans Objet

D-8 CONDITIONS EXISTANTES AU MOMENT DU PRÉLÈVEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DES ANALYSES

Sans Objet

E - CONDITIONS DE REPÉRAGE

E-1 MODALITÉS DE REPÉRAGE

Dans un premier temps, dans le périmètre des travaux, et selon le programme de repérage découlant du programme des travaux envisagés, l'opérateur de repérage recherche la présence de Matériaux et Produits Susceptibles de Contenir de l'Amiante (MPSCA) faisant indissociablement corps avec le bâti et qui seront sollicités directement ou indirectement par les travaux. Ces MPSCA correspondent entre autre aux parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder de la « Liste non exhaustive des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante à repérer » de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis. Toutefois, cette liste n'étant pas exhaustive, s'il a connaissance d'autres MPSCA, il les repère également.
L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers. Par exemple, il convient de procéder aux investigations suivantes :
- les plénums doivent être inspectés ;
- les gaines techniques doivent être contrôlées ;
- les cloisons démontables doivent être examinées (têtes, pieds et joints de la cloison, réservations) ;
- les éléments de façade, gaines maçonnées, joints de cloisons devront être sondés ou démontés s'il y a présomption de présence de matériaux contenant de l'amiante.

L'ensemble du périmètre du bâtiment concerné par les travaux doit être visité et inspecté. En cas de défaut d'accessibilité du fait du donneur d'ordre et alors que l'opérateur lui a au préalable demandé les moyens d'accès adaptés (démontage spécifique, ouverture de gaine ou de volume vide sans accès prévu, fourniture de nacelle, etc.), l'opérateur rédigera un pré-rapport.
Lorsque, dans des cas très exceptionnels et qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage rédige un rapport dans lequel il émet les réserves correspondantes et préconise les investigations approfondies complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.
Il examine de façon exhaustive tous les locaux et parties de locaux situés dans le périmètre des travaux. La définition de zones présentant des similitudes d'ouvrage permet d'optimiser le nombre de prélèvements qui sont transmis pour analyse. Les sondages itératifs et comparatifs permettent de déterminer les limites et l'étendue des zones présentant des similitudes d'ouvrage.
Dans un second temps, et pour chacun des ouvrages ou composants repérés, en fonction des informations dont il dispose et de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence ou de l'absence d'amiante. En cas de doute et selon les prescriptions réglementaires et normatives il détermine les prélèvements et analyses de matériaux nécessaires pour conclure.
Conformément aux prescriptions de l'arrêté du 16 juillet 2019 et de la norme NF X46-020 d'août 2017 (2ème tirage), les analyses des échantillons de ces produits et matériaux sont réalisées couches par couches par un organisme accrédité par le COFRAC.
L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés : ces échantillons sont repérés de manière que les ouvrages dans lesquels ils ont été prélevés puissent être identifiés.

E-2 MOYENS D'INVESTIGATION

Pour la réalisation de notre repérage, nos moyens d'investigations mis en œuvre garantissent la réalition d'investigations approfondies destructives et non destructives, telles que :
- Dépose de certains blocs prises pour examiner la composition interne des cloisons.
- Dépose des éléments de finition (plinthes, couvre-joints, etc) des cloisons démontables pour examiner les têtes, pieds et joints de ces cloisons.
- Détermination des sondages destructifs ou les démontages particuliers nécessaires pour permettre d'accéder aux matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (élément de façade, gaine maçonnée, joint de cloisons, etc). Dans le cas où le risque de découverte de matériaux et produits friables contenant de l'amiante est probable, les moyens de prévention adéquats devront être mis en oeuvre.
- Classement des matériaux et produits selon leurs caractéristiques.
- Prélèvements pour déterminer par analyse, lorsque les marquages des matériaux ou les documents consultés par l'opérateur de repérage ne lui ont pas permis de conclure, la présence effective d'amiante dans des matériaux et produits susceptibles d'en contenir.

E-3 OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DU RAPPORT DE REPERAGE

Le présent rapport est à communiquer à toute personne physique ou morale amenée à concevoir, organiser ou exécuter des travaux dans l'immeuble bâti.

Il est rappelé en outre les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 16/07/2019 :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage. En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. »

F - CONCLUSIONS

F-1 CONCLUSIONS(S) DU PRÉSENT RAPPORT DE REPÉRAGE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

F-2 RÉSERVES / COMMENTAIRES

Sans objet

G - SOMMAIRE DES GRILLES DE RÉSULTAT DE REPÉRAGE

1 - Parois verticales intérieures et enduits

2 - Plafond et faux-plafonds

3 - Revêtement de sol

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM06_01_0008	Vol 1 (SDB)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	P2	Réalisation d'un prélevement		002AC022859 n°2 - 2	002AC022859 n°2	Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 1 (SDB)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	P2	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P2		002AC022859 n°2 - 2	002AC022859 n°2	Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 3 (W.C)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	S6	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P2		002AC022859 n°2 - 2	002AC022859 n°2	Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 7 (Cuisine)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	S7	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P2		002AC022859 n°2 - 2	002AC022859 n°2	Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 1 (SDB) - Vol 3 (W.C) - Vol 7 (Cuisine)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	P2 - S6 - S7	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P2		002AC022859 n°2 - 2	002AC022859 n°2	Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM06_01_0008	Vol 1 (SDB)	Murs et cloisons	Enduits plâtre	P3	Réalisation d'un prélevement		002AC022859 n°3 - 2	002AC022859 n°3	Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 7 (Cuisine)	Murs et cloisons	Enduits plâtre	S8	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		002AC022859 n°3 - 2	002AC022859 n°3	Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 2 (Entrée)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	P7	Réalisation d'un prélevement		002AC022859-1 n°7 - 2	P7	Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 2 (Entrée)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	P7	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P7		002AC022859-1 n°7 - 2	P7	Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM06_01_0008	Vol 6 (Salon)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	S12	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P7		002AC02285 9-1 n°7 - 2	P7	Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 5 (Chambre 2)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	S13	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P7		002AC02285 9-1 n°7 - 2	P7	Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 4 (Chambre 1)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	S14	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P7		002AC02285 9-1 n°7 - 2	P7	Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 2 (Entrée) - Vol 6 (Salon) - Vol 5 (Chambre 2) - Vol 4 (Chambre 1)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	P7 - S12 - S13 - S14	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P7		002AC02285 9-1 n°7 - 2	P7	Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 2 (Entrée)	Murs et cloisons	Enduits plâtre	P8	Réalisation d'un prélevement		002AC02285 9-1 n°8 - 2	P8	Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM06_01_0008	Vol 6 (Salon)	Murs et cloisons	Enduits plâtre	S15	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P8		002AC02285 9-1 n°8 - 2	P8	Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 5 (Chambre 2)	Murs et cloisons	Enduits plâtre	S16	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P8		002AC02285 9-1 n°8 - 2	P8	Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 4 (Chambre 1)	Murs et cloisons	Enduits plâtre	S17	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P8		002AC02285 9-1 n°8 - 2	P8	Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 6 (Salon) - Vol 5 (Chambre 2) - Vol 4 (Chambre 1)	Murs et cloisons	Enduits plâtre	S15 - S16 - S17	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P8		002AC02285 9-1 n°8 - 2	P8	Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Plafond et faux-plafonds

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM06_01_0008	Vol 1 (SDB)	Plafonds	Enduits plâtre	P1	Réalisation d'un prélevement		002AC02285 9 n°1 - 2	002AC02285 9 n°1	Peintures multiples non séparable + enduit plâtreux rose en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Plafond et faux-plafonds

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM06_01_0008	Vol 3 (W.C)	Plafonds	Enduits plâtre	S4	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P1		002AC022859 n°1 - 2	002AC022859 n°1	Peintures multiples non séparable + enduit plâtreux rose en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 7 (Cuisine)	Plafonds	Enduits plâtre	S5	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P1		002AC022859 n°1 - 2	002AC022859 n°1	Peintures multiples non séparable + enduit plâtreux rose en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 3 (W.C) - Vol 7 (Cuisine)	Plafonds	Enduits plâtre	S4 - S5	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P1		002AC022859 n°1 - 2	002AC022859 n°1	Peintures multiples non séparable + enduit plâtreux rose en vrac non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 2 (Entrée)	Plafonds	Enduits plâtre	P6	Réalisation d'un prélèvement		002AC022859-1 n°6 - 2	P6	Matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 6 (Salon)	Plafonds	Enduits plâtre	S9	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P6		002AC022859-1 n°6 - 2	P6	Matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Plafond et faux-plafonds

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM06_01_0008	Vol 5 (Chambre 2)	Plafonds	Enduits plâtre	S10	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P6		002AC02285 9-1 n°6 - 2	P6	Matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 4 (Chambre 1)	Plafonds	Enduits plâtre	S11	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P6		002AC02285 9-1 n°6 - 2	P6	Matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 6 (Salon) - Vol 5 (Chambre 2) - Vol 4 (Chambre 1)	Plafonds	Enduits plâtre	S9 - S10 - S11	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P6		002AC02285 9-1 n°6 - 2	P6	Matériau plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM06_01_0008	Vol 1 (SDB)	Revêtement de sol	Colles de carrelage	P5	Réalisation d'un prélevement		002AC02285 9 n°5 - 2	002AC02285 9 n°5	Colle grise en vrac non séparable + ragréage gris en vrac non séparable + matériau compact marron	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM06_01_0008	Vol 2 (Entrée)	Revêtement de sol	Colles de carrelage	S1	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		002AC022859 n°5 - 2	002AC022859 n°5	Colle grise en vrac non séparable + ragréage gris en vrac non séparable + matériau compact marron	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 7 (Cuisine)	Revêtement de sol	Colles de carrelage	S2	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		002AC022859 n°5 - 2	002AC022859 n°5	Colle grise en vrac non séparable + ragréage gris en vrac non séparable + matériau compact marron	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 3 (W.C)	Revêtement de sol	Colles de carrelage	S3	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		002AC022859 n°5 - 2	002AC022859 n°5	Colle grise en vrac non séparable + ragréage gris en vrac non séparable + matériau compact marron	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

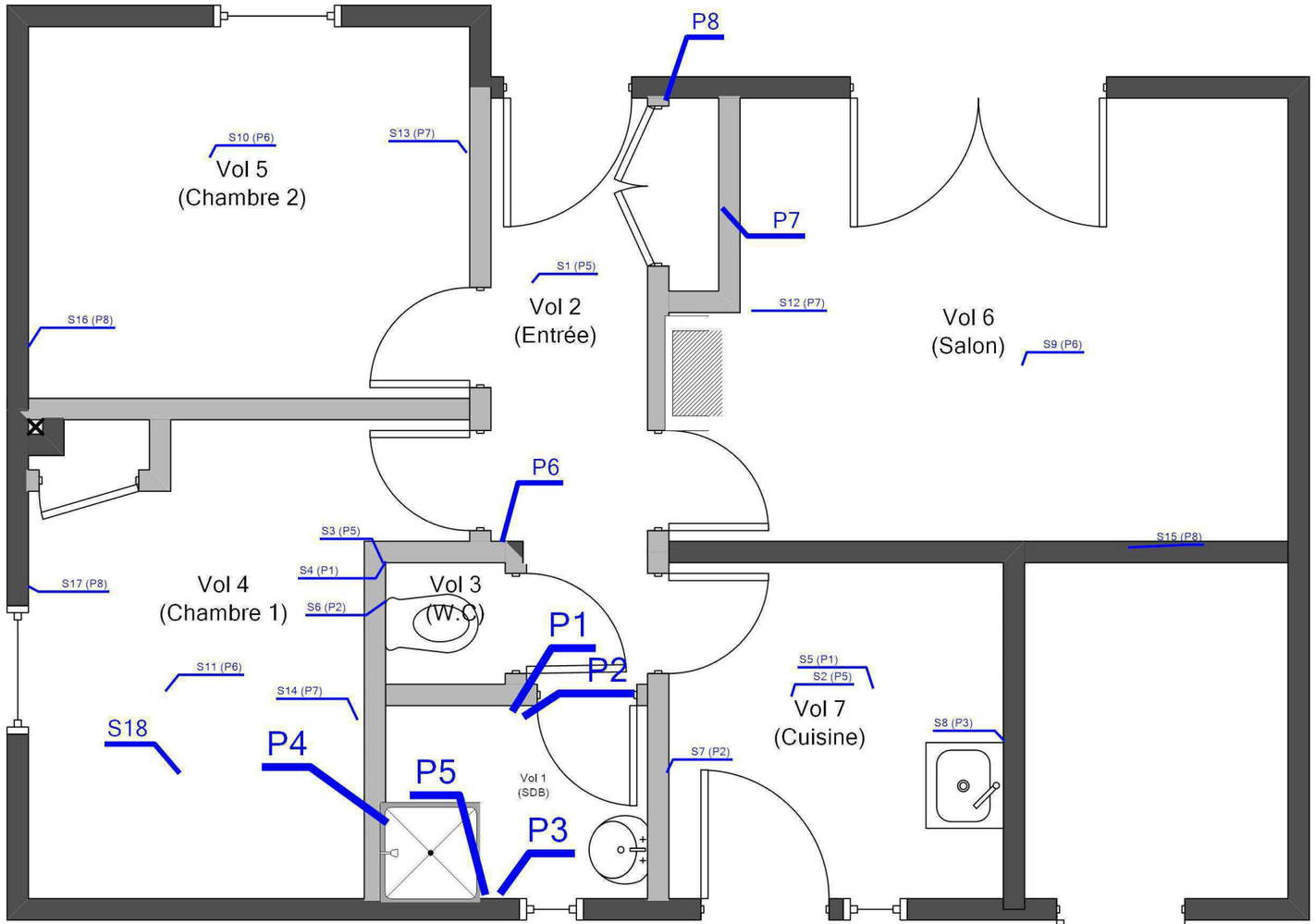
Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM06_01_0008	Vol 2 (Entrée) - Vol 7 (Cuisine) - Vol 3 (W.C)	Revêtement de sol	Colles de carrelage	S1 - S2 - S3	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		002AC02285 9 n°5 - 2	002AC02285 9 n°5	Colle grise en vrac non séparable + ragréage gris en vrac non séparable + matériau compact marron	Négatif	Négatif sur analyse
MM06_01_0008	Vol 4 (Chambre 1)	Revêtement de sol	Plancher bois	S18	Réalisation d'un sondage		S18 - 2				Materiau ne contenant pas d'amiante par nature
MM06_01_0008	Vol 5 (Chambre 2)	Revêtement de sol	Plancher bois	S18	Sondage et extension de la ZPSO du sondage S18		S18 - 2				Materiau ne contenant pas d'amiante par nature
MM06_01_0008	Vol 6 (Salon)	Revêtement de sol	Plancher bois	S18	Sondage et extension de la ZPSO du sondage S18		S18 - 2				Materiau ne contenant pas d'amiante par nature

ANNEXE : PLANS DE REPÉRAGE DES MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
[redacted]	MM06_01_0008	MM06_01_0008 - Plan de repérage - Actions menées

MM06_01_0008 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002AC022859-1



Légende

P	Localisation dun prélèvement négatif
S	Localisation dun sondage négatif

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
353 RUE CAPITAINE R BONNEMAIRE - PORTE 08 40000 MONT DE MARSAN	MM06_01_0008	14/06/2021	VERGEZ Kévin

ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

☐ Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002AC022859 n°1 - 2 (P1)	MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)	Prélevement négatif
002AC022859 n°2 - 2 (P2)	MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)	Prélevement négatif
002AC022859 n°3 - 2 (P3)	MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)	Prélevement négatif
002AC022859 n°4 - 2 (P4)	MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)	Prélevement négatif
002AC022859 n°5 - 2 (P5)	MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)	Prélevement négatif
002AC022859-1 n°8 - 2 (P8)	MM06_01_0008 - Vol 2 (Entrée)	Prélevement négatif
002AC022859-1 n°7 - 2 (P7)	MM06_01_0008 - Vol 2 (Entrée)	Prélevement négatif
002AC022859-1 n°6 - 2 (P6)	MM06_01_0008 - Vol 2 (Entrée)	Prélevement négatif
S18 - 2 (S18)	MM06_01_0008 - Vol 4 (Chambre 1)	Absence : pas d'amiante par nature



002AC022859 n°1 - 2 (P1) - MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)



002AC022859 n°2 - 2 (P2) - MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)



002AC022859 n°3 - 2 (P3) - MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)



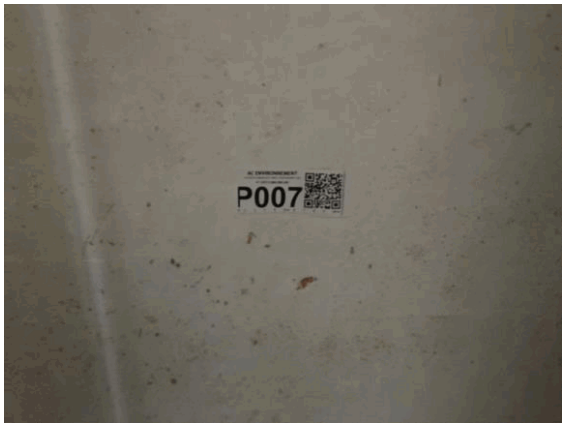
002AC022859 n°4 - 2 (P4) - MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)



002AC022859 n°5 - 2 (P5) - MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)



002AC022859-1 n°8 - 2 (P8) - MM06_01_0008 - Vol 2 (Entrée)



002AC022859-1 n°7 - 2 (P7) - MM06_01_0008 - Vol 2 (Entrée)



002AC022859-1 n°6 - 2 (P6) - MM06_01_0008 - Vol 2 (Entrée)



S18 - 2 (S18) - MM06_01_0008 - Vol 4 (Chambre 1)

ANNEXE : Récapitulatif des prélevements et analyses

Prélévements en rouge = Positif

Ref action	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
002AC022859 n°1	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Peintures multiples non séparable + enduit plâtreux rose en vrac non séparable - -	MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)	
002AC022859 n°2	Parois verticales intérieures et enduits	Cloisons légères ou préfabriquées	Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable - -	MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)	
002AC022859 n°3	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable - -	MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)	
002AC022859 n°5	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Colle grise en vrac non séparable + ragréage gris en vrac non séparable + matériau compact marron - -	MM06_01_0008 - Vol 1 (SDB)	
P6	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Matériau plâtreux blanc en vrac - -	MM06_01_0008 - Vol 2 (Entrée)	
P7	Parois verticales intérieures et enduits	Cloisons légères ou préfabriquées	Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac - -	MM06_01_0008 - Vol 2 (Entrée)	
P8	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac - -	MM06_01_0008 - Vol 2 (Entrée)	

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-124 EN DATE DU 06/01/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : AC ENVIRONNEMENT 64 rue Clément Ader 42153 RIORGES	Réf. Commande ITGA : IT0720-124 Réf. Commande Client : 002AC022859

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 02/01/2020

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
(2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique(s) Analytique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : MM06_01_0008 353 RUE CAPITAINE R BONNEMAIRE - PORTE 08 - 40000 MONT DE MARSAN MM06_01_0008 — Réf échantillon ITGA : IT072001-132 Réf échantillon client : 002AC022859001 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduits plâtre / Vol 1 (SDB) — Description ITGA : Peintures multiples / Enduit plâtreux rose en vrac				
Peintures multiples non séparable + enduit plâtreux rose en vrac non séparable	META (1)	1	03/01/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : MM06_01_0008 353 RUE CAPITAINE R BONNEMAIRE - PORTE 08 - 40000 MONT DE MARSAN MM06_01_0008 — Réf échantillon ITGA : IT072001-133 Réf échantillon client : 002AC022859002 / Parois verticales intérieures et enduits / Cloisons légères ou préfabriquées / Enduits plâtre / Vol 1 (SDB) — Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac				
Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (1)	1	03/01/2020	Amiante non détecté / -

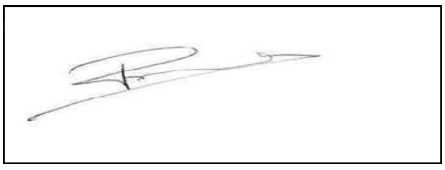
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-124 EN DATE DU 06/01/2020

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : MM06_01_0008 353 RUE CAPITAINE R BONNEMAIRE - PORTE 08 - 40000 MONT DE MARSAN MM06_01_0008		Réf échantillon ITGA :		IT072001-134
Réf échantillon client : 002AC022859003 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduits plâtre / Vol 1 (SDB)		Description ITGA :		Peintures multiples en vrac / Enduit plâtreux blanc en vrac
Peintures multiples en vrac non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (1)	1	03/01/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : MM06_01_0008 353 RUE CAPITAINE R BONNEMAIRE - PORTE 08 - 40000 MONT DE MARSAN MM06_01_0008		Réf échantillon ITGA :		IT072001-135
Réf échantillon client : 002AC022859004 / Revêtement de mur / Revêtement de mur / Colle de carrelage (faïence) / Vol 1 (SDB)		Description ITGA :		Peintures multiples / Colle beige en vrac / Couche plâtreuse blanche en vrac
Peintures multiples non séparable + colle beige en vrac non séparable + couche plâtreuse blanche en vrac non séparable	META (1)	1	03/01/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : MM06_01_0008 353 RUE CAPITAINE R BONNEMAIRE - PORTE 08 - 40000 MONT DE MARSAN MM06_01_0008		Réf échantillon ITGA :		IT072001-136
Réf échantillon client : 002AC022859005 / Revêtement de sol / Revêtement de sol / Colles de carrelage / Vol 1 (SDB)		Description ITGA :		Carrelage / Colle grise en vrac / Ragréage gris en vrac / Matériau compact marron
Carrelage	---			Non analysé
Colle grise en vrac non séparable + ragréage gris en vrac non séparable + matériau compact marron	META (1)	1	06/01/2020	Amiante non détecté / -

Validé par : Estelle RUBAUD - Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1761

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT112106-19968 EN DATE DU 26/06/2021

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Kévin VERGEZ
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1121-11201
Echantillon ITGA : IT112106-19968
Reçu au laboratoire le : 21/06/2021

Réf. Client :

Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	002AC022859-1
Dossier client	MM06_01_0008 353 RUE CAPITAINE R BONNEMAIRE - PORTE 08 - 40000 MONT DE MARSAN MM06_01_0008
Echantillon	002AC022859-1006 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduits plâtre / Vol 2 (Entrée)

Description ITGA	Matériau plâtreux blanc en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

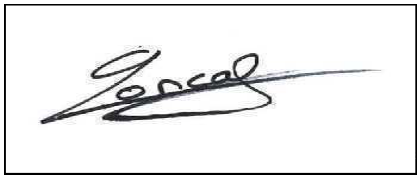
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau plâtreux blanc en vrac	META (A) le 26/06/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : VGD (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Charlotte Goncalves Chef d'équipe



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1761

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT112106-19969 EN DATE DU 26/06/2021

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Kévin VERGEZ
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1121-11201
Echantillon ITGA : IT112106-19969
Reçu au laboratoire le : 21/06/2021

Réf. Client :

Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	002AC022859-1
Dossier client	MM06_01_0008 353 RUE CAPITAINE R BONNEMAIRE - PORTE 08 - 40000 MONT DE MARSAN MM06_01_0008
Echantillon	002AC022859-1007 / Parois verticales intérieures et enduits / Cloisons légères ou préfabriquées / Enduits plâtre / Vol 2 (Entrée)

Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  - (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

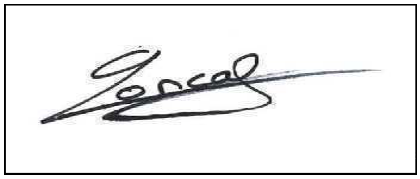
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc en vrac	META (A) le 26/06/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : VGD (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Charlotte Goncalves Chef d'équipe



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

44 rue Jean Huss
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 04.77.79.52.80
Fax : 04.77.79.52.99
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1761

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT112106-19970 EN DATE DU 26/06/2021

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Kévin VERGEZ
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT1121-11201
Echantillon ITGA : IT112106-19970
Reçu au laboratoire le : 21/06/2021

Réf. Client :

Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	002AC022859-1
Dossier client	MM06_01_0008 353 RUE CAPITAINE R BONNEMAIRE - PORTE 08 - 40000 MONT DE MARSAN MM06_01_0008
Echantillon	002AC022859-1008 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduits plâtre / Vol 2 (Entrée)

Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc en vrac

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
  (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

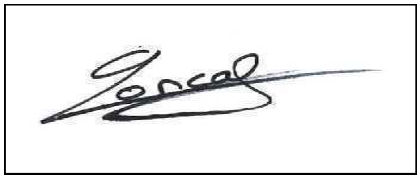
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc en vrac	META (A) le 26/06/2021 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MZH (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

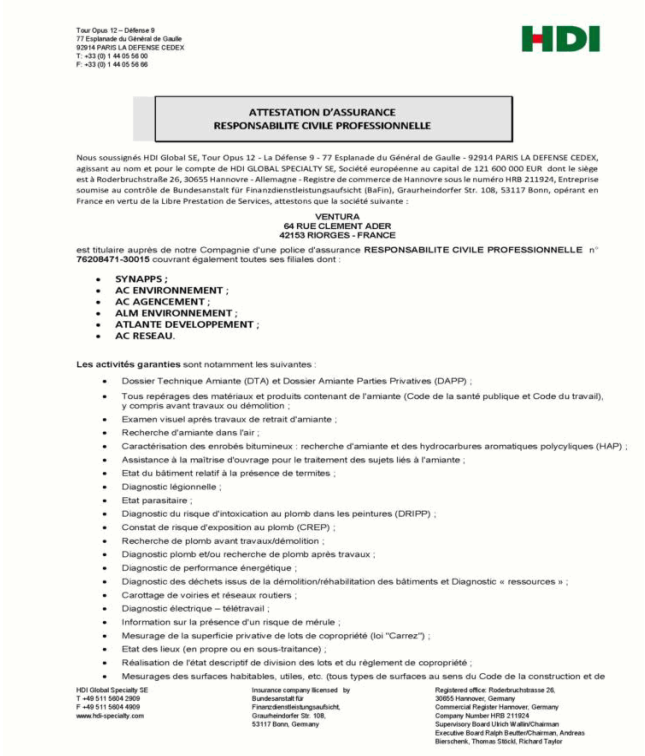
Validé par : Charlotte Goncalves Chef d'équipe



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

ANNEXE: DOCUMENTS

Assurance 01/03



Tour Opus 12 – Défense 9
77 Esplanade du Général de Gaulle
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
T. +33 (0) 1 44 05 56 00
F. +33 (0) 1 44 05 56 66

HDI

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 - La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, agissant au nom et pour le compte de HDI GLOBAL SPECIALTY SE, Société européenne au capital de 121 600 000 EUR dont le siège est à Roderbruchstraße 26, 30655 Hannovre - Allemagne - Registre de commerce de Hannovre sous le numéro HRB 211924, Entreprise soumise au contrôle de Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Graurheindorfer Str. 108, 53117 Bonn, opérant en France en vertu de la Libre Prestation de Services, attestons que la société suivante :

VENTURA
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES - FRANCE

est titulaire auprès de notre Compagnie d'une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** n° **76208471-30015** couvrant également toutes ses filiales dont :

- **SYNAPPS ;**
- **AC ENVIRONNEMENT ;**
- **AC AGENCEMENT ;**
- **ALM ENVIRONNEMENT ;**
- **ATLANTE DEVELOPPEMENT ;**
- **AC RESEAU.**

Les activités garanties sont notamment les suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP) ;
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition ;
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante ;
- Recherche d'amiante dans l'air ;
- Caractérisation des enrobés bitumineux : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycyliques (HAP) ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante ;
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites ;
- Diagnostic légionnelle ;
- Etat parasitaire ;
- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP) ;
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) ;
- Recherche de plomb avant travaux/démolition ;
- Diagnostic plomb et/ou recherche de plomb après travaux ;
- Diagnostic de performance énergétique ;
- Diagnostic des déchets issus de la démolition/réhabilitation des bâtiments et Diagnostic « ressources » ;
- Carottage de voiries et réseaux routiers ;
- Diagnostic électrique – télétravail ;
- Information sur la présence d'un risque de mérule ;
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Carrez") ;
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance) ;
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété ;
- Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de

HDI Global Specialty SE
T +49 511 5604 2909
F +49 511 5604 4909
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by
Bundesanstalt für
Finanzdienstleistungsaufsicht,
Graurheindorfer Str. 108,
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstrasse 26,
30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board Ulrich Wallin/Chairman
Executive Board Ralph Beutler/Chairman, Andreas Bierschenk, Thomas Stöckl, Richard Taylor

Assurance 02/03



HDI

l'habitation) ;

- Etat de l'installation intérieure d'électricité ;
- Etat de l'installation intérieure de gaz ;
- Réglementation thermique ;
- Etat des Risques et Pollution (ERP, anciennement ERNMT ou ESRIS) ;
- Certificat de décence - Loi SRU ;
- Mesure du Radon dans les bâtiments ;
- Sécurité piscine ;
- Aide administrative à la constitution de dossiers pour l'obtention de prêts à taux zéro ;
- Relevé de côté et plan de l'existant en copropriété ;
- Diagnostic, élaboration de plans et croquis en phase avant-projet sommaire (APS) ;
- Qualité de l'air intérieur (ERP, milieu industriel, milieu non industriel) ;
- Expertise automobile ;
- Diagnostic Technique Global (DTG) ;
- Inventaire des matières dangereuses (IHM) dans les navires ;
- Prélèvement d'air et diagnostic en zone radioactive ;
- BIM (plan 3D) avec hébergement des données ;
- Pollution des sols ;
- Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous traitée ;
- Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE) ;
- Emission d'attestation CEE (Certificat d'Economie d'Energie) ;
- Prélèvement et analyse de la teneur en plomb dans l'eau ;
- Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments ;
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements locatifs dans l'ancien (dispositions dispositifs Robien et équivalents) ;
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif ;
- Contrôle de la conformité des moyens de chauffage utilisant de la biomasse, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve ;
- Tests d'étanchéité à l'air suivant le référentiel Qualibat ;
- Diagnostic d'accessibilité handicapée.

HDI Global Specialty SE
T +49 511 5604 2909
F +49 511 5604 4909
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by
Bundesanstalt für
Finanzdienstleistungsaufsicht,
Graurheindorfer Str. 108,
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstrasse 26,
30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board Ulrich Wallin/Chairman
Executive Board Ralph Beutler/Chairman, Andreas Bierschenk, Thomas Stöckl, Richard Taylor

Assurance 03/03



HDI

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES	
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement **(pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)**	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confiés	30 000 EUR	par sinistre
RESPONSABILITÉ CIVILE APRES PRESTATIONS / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels	**3 000 000 EUR**	par sinistre et par année d'assurance
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 01/01/2021 au 31/12/2021, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le jeudi 24 décembre 2020 – OB/MM

HDI
HDI Global Specialty SE

HDI Global Specialty SE
T +49 511 5604 2909
F +49 511 5604 4909
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by
Bundesanstalt für
Finanzdienstleistungsaufsicht,
Graurheindorfer Str. 108,
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstrasse 26,
30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board Ulrich Wallin/Chairman
Executive Board Ralph Beutler/Chairman, Andreas Bierschenk, Thomas Stöckl, Richard Taylor

Attestation sur l'honneur



GROUPE AC ENVIRONNEMENT

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. Denis MORA, gérant de la SAS AC ENVIRONNEMENT (siret 441 355 914 00298), déclare sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L271-6 du Code de la construction et de l'habitation, que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés et que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence pour établir les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L.271-4, à savoir :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la santé publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la santé publique ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la construction et de l'habitation ;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Je déclare que la SAS AC ENVIRONNEMENT est souscriptrice d'une assurance responsabilité civile professionnelle n°76208471-30015 souscrit auprès de la compagnie d'assurance HDI permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions, selon les dispositions de l'article R271-2.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus, je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs d'affaires, mandataires, prescripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur simple demande.

Fait à Riorges le 04 Janvier 2021

Denis MORA

AC ENVIRONNEMENT - SIÈGE SOCIAL
64, rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES
04 77 44 92 44 - 04 81 17 01 15 - contact@ac-environnement.com
0 800 400 100
www.ac-environnement.com
S.A.S. au capital de 1 000 000 € - SIRET : 44135591400298 - TVA intracommunautaire : FR 03441355914 - APE : 7120B - Assurée par HDI Global SE - RC professionnelle n° 76208471-30015

ANNEXE: DOCUMENTS

ICERT - Parc Edonia – Bat G – Rue de la Terre Victoria - 35760 ST Grégoire - decision amiante m



I.Cert Institut de Certification — Certification de personnes

Décision de certification

Certification des diagnostiqueurs immobilier

à l'attention de VERGEZ Kévin
AC ENVIRONNEMENT
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Madame, Monsieur,

Suite au passage de vos examens de certification diagnostic immobilier, vous trouverez ci-dessous vos résultats :

Amiante avec mention — **Réussite à la certification** — **Date de décision : 02/08/2019**
Résultat de l'examen théorique du 26/07/2019 — Réussite
Résultat de l'examen Pratique du 26/07/2019 — Réussite

En cas d'échec à l'un de vos examens de certification, n'hésitez pas à nous contacter au 02 90 09 35 02 afin de planifier une session de rattrapage.

Nous restons à votre écoute pour tous renseignements complémentaires et vous remercions pour la confiance que vous nous portez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Fait à Saint-Grégoire le : 02/08/2019
Philippe Troyaux
Directeur Général d'I.Cert

CPE DI FAe 38 rev 01 du 09/10/2018
Parc d'Affaires, Espace Performance - Bâtiment K - 35760 Saint-Grégoire
Tél : 02 90 09 35 02 - contact@icert.fr
SAS au capital 40000€ - RCS Rennes 500764741 - SIRET 500 764 741 000 38 - APE-NAF 8299Z

ICERT - Parc Edonia – Bat G – Rue de la Terre Victoria - 35760 ST Grégoire - CPDI4287



Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4287 Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur VERGEZ Kévin

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	**Amiante Avec Mention****
	Date d'effet : 02/08/2019 - Date d'expiration : 01/08/2024
Amiante sans mention	**Amiante Sans Mention***
	Date d'effet : 02/08/2019 - Date d'expiration : 01/08/2024
Electricité	**Etat de l'installation intérieure électrique**
	Date d'effet : 14/12/2018 - Date d'expiration : 13/12/2023
Gaz	**Etat de l'installation intérieure gaz**
	Date d'effet : 13/12/2018 - Date d'expiration : 12/12/2023
Plomb	**Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb**
	Date d'effet : 04/07/2019 - Date d'expiration : 03/07/2024
Termites	**Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine**
	Date d'effet : 29/04/2019 - Date d'expiration : 28/04/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 04/10/2019.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.
**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou, dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13